



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Développement de l'utilisation des Fatbikes en ville

Question écrite n° 5032

Texte de la question

M. Antoine Armand appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur le phénomène des *fatbikes*. Bien qu'encore marginaux, ces engins aux allures de motos, pourvus d'accélérateurs et de roues crantées, interrogent et inquiètent les riverains du fait de leur caractère accidentogène (vitesse pouvant aller jusqu'à 30 km/h), au même titre que les trottinettes électriques. Ces *fatbikes*, moins onéreux qu'un vélo électrique classique, attirent en particulier les jeunes, par leur côté pratique et la vitesse. Aussi, il lui demande ce qu'est sa position sur ce sujet et savoir quelle réglementation est prévue pour ce type d'engins motorisés en ville.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Armand](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5032

Rubrique : Cycles et motocycles

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1767